



Ville d'Illkirch-Graffenstaden

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Alsace Marchés Publics

### IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE MAITRE D'OUVRAGE :

Ville d'Illkirch-Graffenstaden – Monsieur Le Maire -181, route de Lyon – BP 50023 - 67401 ILLKIRCH Cedex  
[www.illkirch.eu](http://www.illkirch.eu) ; [marchespublics@illkirch.eu](mailto:marchespublics@illkirch.eu)

Profil acheteur : <https://alsacemarchespublics.eu>

- Collectivité territoriale / services généraux des administrations publiques

- Classification CPV : 31527200-8

**Mode de passation du marché :** Il s'agit d'un appel d'offre ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

- **Objet du de l'accord-cadre : Acquisition de fournitures et d'éclairage public pour la ville d'Illkirch Graffenstaden –**
- **2 lots**

Désignation	Période	Minimum HT par période	Maximum HT par période
22M061 LOT 1 FOURNITURE DE SYSTEME D'ECLAIRAGE « RETROFIT »	1 (1 an)	10 000,00 €	300 000,00 €
22M062 LOT 2 FOURNITURE DE MATS ET LUMINAIRES	1 (1 an)	10 000,00 €	300 000,00 €

- **Caractéristiques principales :**

- : L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

**Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.**

L'accord cadre est conclu pour une durée de 1 an à compter de sa notification. L'accord-cadre est reconduit de façon tacite. Le nombre de reconduction est de 3. La durée de la période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 4 ans.

- **Marché couvert par l'AMP : OUI**
- **L'avis implique un accord-cadre**

- **Les variantes sont interdites**
- **Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat** : précisées dans le règlement de la consultation
- **Critères de sélection des candidatures** : capacité financière, technique et professionnelle
- **Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation**

- **Retrait des dossiers de consultation :**

Le DCE est téléchargeable à partir du site internet suivant : <https://alsacemarchespublics.eu>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

- **Renseignements complémentaires :**

**Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://alsacemarchespublics.eu>**

- **Date limite de réception des offres** : jeudi 28 juillet 2022 à 12:00

Seules les réponses électroniques seront acceptées.

Les réponses devront être remises par voie électronique sur le site internet suivant : <http://alsacemarchespublics.eu>

- **Délai de validité des offres** : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres
- **Modalités essentielles de paiement et de financement et/ou références aux textes qui les réglementent** : précisées dans le règlement de la consultation
- **Unité monétaire utilisée** : l'euro
- **Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation** : français
- **Règlement des litiges** : Les litiges éventuels sont réglés par les lois et règlements du droit français. La personne publique contractante et le titulaire déclarent élire domicile à leurs sièges respectifs et s'en remettre au tribunal administratif de la ville de Strasbourg pour le règlement des litiges éventuels afférents au présent marché.
- **Délais de recours** :
  - **Référé contractuel** : à compter de la signature du marché et dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution au JOUE
  - **Recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du marché** : jusqu'à la conclusion du marché et en tout état de cause, dans un délai de deux mois suivant la publication/notification de la décision attaquée
  - **Recours en contestation de la validité du marché** : dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché

- **Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix, 67070 Strasbourg, Tél. : 03.88.21.23.23. – Fax : 03.88.36.44.66. E-mail : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

- **Date d'envoi de la publication** : jeudi 23 juin 2022